veau, *notārius*, qui se substitue à *librārius*, de sens trop vague. Horace dicte, les deux Pline aussi ; Quintilien s'élève contre cette manie, sans pouvoir la réfréner. Et, par une extension toute naturelle, la notion de « dicter » arrive à se confondre avec l'idée d' « écrire » ; les écrivains de basse époque — IVe-Ve siècle — en sont au point d'employer *dictāre* dans les deux sens « dicter » et « composer un ouvrage » ; ils vont jusqu'à prendre *dictātor* dans le sens de « copiste » ou d' « écrivain », nuances qu'on retrouve dans *dictātus*, *dictātīs*. C'est à cette époque qu'apparaît *dictāmen*, dont on a un premier exemple dans une inscription du *Corpus*, *C. I. L.*, VI, 5530, et qui aura une telle vogue dans la latinité médiévale. Ce latin-là ne connaîtra plus pour *dictāre* que le sens attesté par v. fr. *ditier* et all. *dichten* ; mais c'est le résultat d'une longue évolution dont nous pouvons suivre la marche et marquer les étapes[1].

— M. Marrou, sans contester le sens de *dictāre*, tel qu'il vient d'être exposé, regrette toutefois qu'aucun texte ne vienne confirmer l'affirmation que les livres destinés à la vente étaient dictés à des équipes de copistes. — M. Dain répond qu'il serait facile de trouver chez les auteurs grecs la preuve de ce fait. — M. Heurgon fait remarquer que la grande et rapide diffusion de certaines œuvres de Cicéron suppose la production d'un grand nombre d'exemplaires de vente, nombre qui ne peut guère s'expliquer que par la production en série. — M. Marouzeau, enfin, signale que l'absence de renseignements sur la copie des livres ne prouve pas que la chose n'ait pas eu lieu : nous sommes trop mal renseignés sur les procédés techniques des anciens pour tirer de ce silence un argument.

III.

SÉANCE DU SAMEDI 10 MARS 1951.

Président : M. J. Heurgon.

Membres présents. — MM. R. Bloch, E. Cavaignac, O. Chenneveille, P. Couissin, P. Courcelle, A. Dain, R. Dumaine, M. Durry, A. Ernout, Mlle J. Ernst, MM. R. Flückiger, G. Fohlen, Mlle A. Freté, MM. M. Gautreau, R. Goujard, Mlles A. Guillemin, S. Jannaccone, MM. R. Jumeau, Y. Lefèvre, J. Le Gall, J. Marouzeau, Mme H. Michel-Lévy, M. L. Nougaret, Mme S. Nougaret, Mlle H. Pétré, MM. H. Pflaum, J. Reinach, M. Ribaud, Mlle A. Tachauer, M. J. Zeiller, Mlle J. Zimermann.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. E. Cavaignac appelle l'attention sur le dernier travail de

1. On trouvera ci-dessous, p. 155 et suiv., un exposé plus détaillé des faits.

M. Tibilotti, *Ricerche di storia agraria romana* (*Athenaeum*, 1951, p. 183 sqq.). L'auteur met en lumière l'importance de la politique colonisatrice suivie par le gouvernement romain de 201 à 167, et fait observer que la perte des décades de Tite-Live est l'unique raison de la cessation apparente de cette politique après ladite date. Il est frappé du faible écho qu'a trouvé cette politique dans la population romaine. M. Cavaignac regrette que, dans sa pénétrante étude politique, l'auteur ait négligé le côté militaire de la question.

Depuis le IV^e^ siècle, le principal objectif de la politique colonisatrice était d'élargir la couche de population que le cens qualifiait pour le service légionnaire. Or, au II^e^ siècle, ce service était devenu écrasant.

M. Cavaignac profite de l'occasion pour en préciser le poids. Il rappelle que le texte de Polybe, VI, 19, débarrassé de conjectures malheureuses, donne pour les obligations *strictes* du citoyen romain ordinaire le chiffre de six campagnes, déjà très élevé. Il étudie plusieurs textes de Tite-Live et d'Appien qui prouvent que, particulièrement en Espagne, le gouvernement romain s'est efforcé de maintenir cette règle. Mais, si elle avait suffi au III^e^ siècle, elle était devenue, à partir de la guerre d'Hannibal, de plus en plus inadéquate aux besoins d'effectifs que créait la politique impérialiste ; l'étude statistique n'a pas de peine à le démontrer : en 194, du seul fait de la guerilla espagnole, une armée romaine perd jusqu'à 50 % de son effectif (Tite-Live, XXXV, 1)[1].

— Diverses observations sont présentées par MM. DURRY, ERNOUT, HEURGON, DAIN.

II. — M. J. MAROUZEAU étudie chez divers auteurs, et plus spécialement chez Térence, *certaines particularités qui constituent des clichés ou tics.*

Térence pratique avec prédilection le procédé qui consiste à loger en fin de vers un monosyllabe sur lequel s'élide la finale précédente, et qui, en conséquence, ne compte que facultativement dans la mesure du vers, ledit monosyllabe étant au surplus rattaché par le sens au vers suivant. La répartition des exemples de ce procédé est très irrégulière : les exemples en sont rares dans l'*Hécyre* et totalement absents des prologues.

D'autres procédés, comme celui de la suspension, de la répétition, littérale ou adnominative, sont également caractéristiques de Térence, mais présentent les mêmes irrégularités de répartition, les prologues comportant cette fois le maximum de fréquence.

M. Marouzeau, donnant un échantillon des statistiques qu'il a établies, se demande si l'on n'est pas en droit d'en expliquer les anomalies

1. Le texte de la communication de M. Cavaignac sera publié dans la *Revue de Philologie*.

par un recours à des hypothèses d'ordre littéraire : attribution des prologues à un chef de troupe, attribution du texte lui-même des comédies ou de telle comédie, en particulier, à une ou plusieurs personnes autres que Térence, cette dernière hypothèse pouvant trouver quelque confirmation dans le fait que les procédés de style relevés semblent dénoter un auteur en possession de sa forme et même quelque peu « fossilisé », ce qui ne s'accorde pas avec la jeunesse d'un débutant.

M. Marouzeau est du reste le premier à reconnaître, en accord avec une observation présentée par M. A. Ernout, que maintes irrégularités, dont il donne des exemples, dans la répartition des tics personnels chez divers écrivains, engagent à la plus extrême prudence quiconque pense y déceler des critères sûrs d'attribution.

IV.

SÉANCE DU JEUDI 14 AVRIL 1951.

A cette séance, la *Société des Études latines* avait convié l'*Association pour l'encouragement des Études grecques;* de nombreux hellénistes avaient répondu à cette invitation : soixante-dix membres des deux Sociétés étaient réunis à la Sorbonne dans l'amphithéâtre Guizot.

Les présidents des deux Sociétés, M. J. Heurgon et M. Chapouthier, remercient les assistants d'être venus nombreux et se félicitent de l'intérêt que suscitent ces réunions communes, qui représentent une tradition déjà ancienne et attestent un souci de cordiale collaboration.

Communications des Bureaux.

MM. A. Dain et J. Marouzeau fournissent d'abord quelques indications intéressant l'activité de l'une et l'autre Société.

M. Dain signale que la Société des études grecques se réunira le 3 mai au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale pour fêter sa 750e séance de travail. A cette commémoration, la Société des études latines est cordialement invitée.

M. Marouzeau fait connaître qu'une Excursion-Congrès est organisée pour les vacances de la Pentecôte à Dijon-Autun-Beuvray (Bibracte), en liaison avec l'Académie Dijonnaise, la Société Éduenne et la Commission des Antiquités nationales. Les inscriptions sont reçues dès maintenant ; une circulaire détaillée sera distribuée incessamment.

— A la demande de M. Marouzeau, M. M. Durry donne connaissance d'un projet de colloque entre membres de l'enseignement secondaire français et allemands sous le patronage de la Commission culturelle française de Mayence. Il sollicite les avis et la participation des membres présents.